

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3072

présenté par

M. Mauvieux, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Catteau, M. Cabrolier, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. François, M. Falcon, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, Mme Mélin, M. Muller, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	1 100 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	0
Extension du Ségur de la santé (<i>ligne nouvelle</i>)	1 100 000 000	0
TOTAUX	1 100 000 000	1 100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2020, le gouvernement a mis en place le Ségur de la santé pour renforcer l'attractivité des métiers de la santé via une amélioration des rémunérations.

Certains métiers ont pourtant été oubliés par ces mesures. C'est notamment le cas du personnel des filières administrative, logistique et hôtelière en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et du personnel des centres de santé, des centres régionaux de coordination du dépistage des cancers (CRCDC) et des dispositifs d'appui à la coordination (DAC) relevant du secteur privé non lucratif.

Cet amendement vise donc à corriger cette erreur en abondant de 1 100 000 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement une nouvelle action nommée "Elargissement du Ségur aux personnels des filières administrative, logistique et hôtelière en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et aux personnels des centres de santé, des centres régionaux de coordination du dépistage des cancers (CRCDC) et des dispositifs d'appui à la coordination (DAC) relevant du secteur privé non lucratif" dans un nouveau programme intitulé "Extension du Ségur de la santé" au sein de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances".

Afin de respecter les exigences de l'article 40 de la Constitution et de la LOLF, l'amendement propose également de baisser de 1 100 000 000 d'euros les crédits de paiement et les autorisations d'engagement de l'action 12 "Allocations et aides en faveur des personnes handicapées" du programme 157 "Handicap et dépendance" de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances".

En cas d'adoption du présent amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.